



Questionnaire relatif à l'appel à candidatures - *Mobilité internationale de jeunes chercheurs en cancérologie pédiatrique*

L'appel à candidatures - *Mobilité internationale de jeunes chercheurs en cancérologie pédiatrique* a été lancé pour la première fois au mois d'avril 2019. Il a pour principaux objectifs de renforcer l'attractivité de la recherche en cancérologie pédiatrique pour de jeunes talents et de faciliter la carrière de jeunes chercheurs dans la recherche en cancérologie pédiatrique. Nous souhaiterions avoir votre avis concernant cet appel à candidatures.

Nous vous remercions par avance de répondre aux questions suivantes, au nom de la partie prenante que vous représentez :

- **Nom de la partie prenante répondant à ce questionnaire :**

Fédération Grandir sans Cancer : bilan effectué par plusieurs représentants d'associations et des chercheurs / directeurs de recherche.

- **Vous semble-t-il utile et pertinent de reconduire cet appel à candidatures l'an prochain ?**

Non. Nous recommandons à l'INCa de ne pas reconduire cet AAP en 2020, en tout cas pas sous ce format. Il est trop sélectif et restrictif et engendre un sentiment de frustration mêlé d'injustice auprès des nombreuses équipes de recherche que nous avons pu interroger à ce sujet et qui n'ont pas pu postuler.

En effet, comme il est basé sur une collaboration préalable, formalisée par une publication scientifique ou un financement, entre un laboratoire français et un laboratoire étranger (... « collaboration déjà établie entre les deux partenaires. »), que l'établissement et le maintien de collaborations internationales ont un coût significatif que les petites/moyennes structures ne peuvent pas toujours supporter et que ces collaborations internationales sont généralement financés par des AAP européens (ultra compétitifs) à travers des réseaux multinationaux, cet AAP ne répond pas aux besoins de base des équipes de recherche. Le nombre très restreint de dossiers déposés (3 en tout) en 2019 sur cet AAP est d'ailleurs un bon indicateur et le reflet de l'exclusion de la grande majorité des équipes de recherche. C'est donc à notre avis un échec.

L'idée de départ de promouvoir la recherche à l'international est bonne mais sous ce format, cet AAP ne favorise pas la création de nouvelles interactions et de nouveaux projets collaboratifs. Il permet de maintenir d'anciennes collaborations, champs d'investigations et

pensées scientifiques et bénéficie majoritairement aux équipes les mieux dotées financièrement. De ce fait, les retombées en termes de savoir, d'innovations, de mixités scientifiques, de transdisciplinarité et d'avancées technologiques seront très limitées.

12 mois pour un post-doc est beaucoup trop court. 24 mois est un minimum et 36 mois est souvent la période nécessaire pour réaliser un projet de recherche ambitieux et translationnel en biologie médicale. Le schéma 24 mois +12 mois est aussi envisageable, avec les 12 mois supplémentaires pouvant être conditionnés par le dépôt d'une demande de prolongement de subvention selon des critères qui restent à définir.

Ainsi, alors même que les équipes françaises manquent clairement de moyens, nous trouvons peu cohérent de payer un jeune chercheur pour faire un travail à l'étranger avec de l'argent public français. Nous comprenons la nécessité de financer quelques mois de formation (3 à 6 mois) à l'étranger pour un jeune chercheur français travaillant en France, ou même (cela n'était pas possible avec cet AAP, extrêmement restrictif et éloigné des réalités de la recherche) de favoriser les collaborations internationales en finançant un projet international, mais pas celle de financer un post-doc français pour travailler à l'étranger sachant que plusieurs pays d'accueil (USA, Angleterre, Allemagne...) ont des moyens financiers bien supérieurs à ceux de la France en matière de recherche en oncologie pédiatrique.

- **Quelles seraient les pistes d'amélioration pour cet appel à candidatures :**

- 1) en termes de calendrier :**

- Quel serait le mois le plus approprié pour la date de publication de cet appel à candidatures ?
- Quelle serait la durée idéale entre la date de publication de l'appel à candidatures et la date limite de soumission des projets ?

Nous ne souhaitons pas le renouvellement de cet AAP sous ce format trop restrictif.

- 2) en termes de modalités de diffusion et de communication?**

Nous ne souhaitons pas le renouvellement de cet AAP sous ce format trop restrictif.

- 3) afin de mieux remplir les objectifs de cet appel à candidatures, c'est-à-dire renforcer l'attractivité de la recherche en cancérologie pédiatrique pour de jeunes talents et faciliter la carrière de jeunes chercheurs dans la recherche en cancérologie pédiatrique**

Cet AAP est trop restrictif pour être attractif pour les jeunes chercheur-biologistes ou chercheur-médecins. Il ne favorise qu'un nombre restreint de structures ou de groupes de recherche. Il est, à notre avis, vu comme une nouvelle faveur faite à certaines équipes de recherche.

L'INCa devrait plutôt soutenir l'attractivité des équipes françaises et financer le séjour de jeunes chercheurs étrangers dans un laboratoire français par le biais de subventions

postdoctorales en France de 24 mois (renouvelables 12 mois) avec une dotation de fonctionnement de 50 000€ car cela répondrait aux besoins réels des équipes de recherche et ce, quelles que soient leur taille et leur localisation géographique. Enfin, nous ne comprenons pas pourquoi l'INCa ne finance pas d'allocation doctorale en France.

- **Le comité d'évaluation scientifique a proposé :**

- De scinder l'appel à candidatures en deux. Le premier volet serait axé sur les aides à la mobilité internationale des jeunes chercheurs percevant un salaire en France (étudiants en Master, doctorants, post-doctorants). Le second volet serait axé sur le financement des allocations postdoctorales.

Un comité unique pourrait évaluer ces deux appels à candidatures.

Etes-vous favorable à cette proposition ? **OUI** **ou NON**

Ok pour l'aide à la mobilité mais pour 3 à 6 mois pas plus. Ce budget n'a pas vocation à financer la recherche de laboratoires étrangers via une allocation post-doc alors même que nos équipes de recherche manquent cruellement de moyens.

- De mettre en place une aide à la mobilité pour les chercheurs plus confirmés, dans un but de formation.

Etes-vous favorable à cette proposition ? **OUI** **ou NON**

L'argent étant rare, il faut surtout investir sur les plus jeunes afin de leur donner une chance de travailler de France et de passer les concours INSERM et CNRS. Nous avons beaucoup de jeunes chercheurs français de talent qui restent sans emploi après 15 ans de formation à la recherche (et qui finissent par changer de carrière, ou de pays).

- Dans le cadre d'une aide à la mobilité internationale, que l'appel à candidatures puisse inciter à la délivrance d'un double diplôme aux doctorants, par les deux universités.

Etes-vous favorable à cette proposition ? **OUI** **ou NON**

Oui si le doctorat est d'au moins deux ans dans chaque université d'accueil, soit 4 ans au total.

- De proposer une aide à la mobilité aux jeunes chercheurs et, à l'issue de celle-ci, une allocation supplémentaire afin qu'ils puissent poursuivre leur carrière. Particulièrement, une aide à la mobilité internationale couplée à une allocation postdoctorale en France, pour un même candidat.

Etes-vous favorable à cette proposition ? **OUI** **ou NON**

Oui si la formation préalable à l'étranger ne dépasse pas 6 mois et que le contrat post-doctoral en France soit au moins de 24 mois.

- **Souhaitez-vous ajouter quelque chose pour conclure ?**

La justice, l'égalité des chances et l'impartialité sont des notions essentielles au sein de nos instances scientifiques et de nos vies de tous les jours. Une distribution raisonnée, équitable et équilibrée des moyens financiers issus de ce budget sur tout le territoire français garantit le bon fonctionnement d'une communauté et la bonne entente entre ses différents membres. Or, ces principes fondamentaux sont clairement bafoués par cet AAP

qui exclue la plupart des équipes de recherche travaillant en oncologie pédiatrique et favorise les structures les plus grosses, à forte notoriété, à fort budget, en région parisienne et qui sont mieux à même d'organiser et de supporter les coûts élevés d'une collaboration scientifique internationale. Ces grosses structures, déjà bien dotées (PAIR Pédiatrie, appel aux dons via les médias nationaux), continuent d'accaparer les moyens financiers et étouffent les plus petites structures, avec comme conséquences un appauvrissement des compétences, de la pensée scientifique et de la diversité méthodologique.

Une stratégie de fonctionnement en totale opposition avec les préconisations de grands savants comme Albert Einstein ("Aucun problème ne peut être résolu sans changer l'état d'esprit qui l'a engendré") et Stephen Hawking (« No one undertakes research in physics with the intention of winning a prize. It is the joy of discovering something no one knew before »).

La recherche en oncologie pédiatrique a les mêmes besoins que la recherche en oncologie chez l'adulte : des équipements de pointe, des allocations de thèse et de post-doc, des subventions de fonctionnement et un soutien aux projets émergents. Alors pourquoi ne pas proposer des AAP en oncologie pédiatrique qui répondent à ces besoins ?

Penser que ce budget entre en concurrence avec les autres AAP généraux de l'INCa et des autres agences de financement est une totale aberration. Beaucoup de projets sur les tumeurs pédiatriques sont exclus de ces AAP pour des raisons de rareté de la maladie en considérant que la priorité doit être donnée aux cancers les plus fréquents, alors que certains pourraient être évités car liés à nos comportements (cancers du foie, des poumons, de la vessie).

Les 5 millions d'euros annuels votés en Novembre 2018 sont là pour soutenir la recherche en oncologie pédiatrique au sens large. Toutes les équipes de recherche travaillant sur les cancers de l'enfant ont besoin de ces moyens financiers pour fonctionner, survivre et apporter des connaissances sur les cancers de l'enfant, et l'INCa doit s'assurer que le plus grand nombre y ait accès. Ce budget est aussi une opportunité incroyable d'attirer de nouveaux jeunes talents dans ce domaine en finançant leurs travaux de recherche sur tout le territoire français.

Utiliser ce budget de 5 millions d'euros annuel, durement acquis par les associations de patients et certains chercheurs français, pour créer des AAP ne répondant pas aux besoins de base des équipes de recherche et ce, au bénéfice d'un nombre très restreint de structures est une erreur stratégique majeure qui nuira fortement à l'INCa.

En effet, lorsqu'il faudra rendre des comptes aux députés, à la Ministre de la recherche et de l'Enseignement Supérieur et à la Cours des Comptes, le bilan de ces AAP sera très défavorable : peu de dossiers déposés et de projets financés, un reliquat important des moyens financiers, un déséquilibre patent dans la répartition des moyens sur le territoire français et une augmentation des mécontentements des chercheurs avec l'impression que la recherche en oncologie pédiatrique est à plusieurs vitesses.

Dans l'état actuel des choses, les chercheurs et associations interrogées préconisent d'éviter ce genre d'AAP trop restrictif et de proposer des AAP répondant le plus largement possible aux besoins des chercheurs travaillant dans le domaine de l'oncologie pédiatrique.

Nous vous remercions d'avoir répondu à ce questionnaire.